

L'envoi de la TVA au format EDI

Produits concernés : Sage Start Comptabilité / Sage 30 Comptabilité / Sage 100 Comptabilité / Sage 100 Entreprise / Sage Suite Comptable et Financière

Le contexte

Simple, rapide et sûr, l'envoi de votre déclaration au format EDI vous facilitera la TVA !

Les Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, quel que soit leur chiffre d'affaires doivent :

- ▶ télédéclarer et télérégler leur TVA et les taxes annexes ;
- ▶ télétransmettre leurs demandes de remboursement de crédit de TVA.

Désormais et ce depuis octobre 2013, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés, dont le chiffre d'affaires excède 80.000 euros, doivent également :

- ▶ télédéclarer et télérégler leur TVA et les taxes annexes ;
- ▶ télétransmettre leurs demandes de remboursement de crédit de TVA.

Enfin, à compter d'octobre 2014, toutes les entreprises auront l'obligation :

- ▶ de télétransmettre leurs déclarations et paiements de TVA.

« Pourquoi souscrire ce contrat de télédéclaration ? »

- ▶ Ce contrat vous autorise à transmettre vos déclarations de TVA au format EDI à la DGFIP (TéléTVA) et d'effectuer le télérèglement (TLRA).
- ▶ Il permet d'instituer une relation contractuelle forte entre vous et la DGFIP, et vous garantit la mise en place d'un service sécurisé et fiable.

Vous souscrivez au formulaire d'adhésion de TéléTVA / TLRA auprès de la DGFIP :

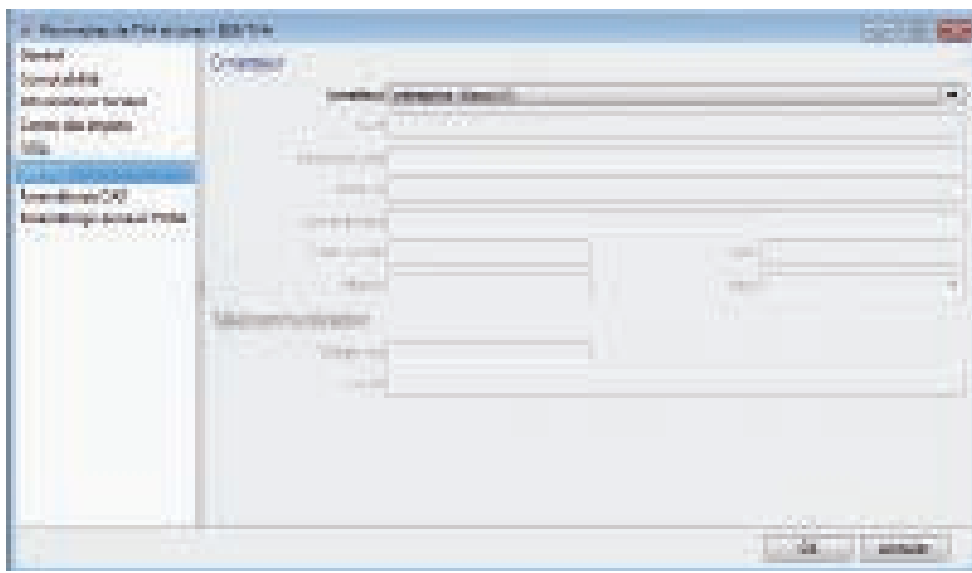
- ▶ Le formulaire d'adhésion contient la souscription à la TéléTVA et l'adhésion au TLRA
- ▶ Le formulaire d'adhésion est téléchargeable à partir des outils **Sage Direct Déclaration** ou dans la Base connaissances Sage (vignette EDI)
- ▶ Après avoir rempli et signé les documents, adressez le formulaire à la recette des impôts dont vous dépendez.
- ▶ À compter de la réception de la lettre de prise en compte, vous pourrez accéder aux différents services proposés par TéléTVA.

Vous générez vos déclarations de TVA avec Sage Direct depuis votre logiciel de comptabilité :

Sage Start, 30 ou 100 Comptabilité vous permet de télédéclarer et télépayer vos déclarations via l'outil de communication **Sage Direct** :

- ▶ 3517S CA12
- ▶ CA3 et Annexe 3310A
- ▶ Demande de remboursement 3519

1 Vous renseignez dans l'application de Comptabilité, les informations permettant votre identification auprès de la DGFIP. Elles sont accessibles dans Paramètres sociétés \TVA et taxes.



2 En vous connectant au portail Sage, vous activez les services **Sage EDI TVA**. Allez dans le menu « Sage sur le Web ». Vous renseignez votre code utilisateur ainsi que le mot de passe communiqué par le service clientèle.

- 3 Vous générez votre déclaration depuis **Sage Comptabilité** à partir de la fonction Génération EDI TVA accessible depuis le menu Etat / Déclaration de taxes.

Assistant de génération du fichier EDI-TVA

Génération EDI-TVA

Récapitulatif de votre déclaration du 01/01/13 au 31/12/13

TVA à payer	704 634,00
Taxes assimilées	
Règlement effectué	704 634,00

Souhaitez-vous imprimer l'état récapitulatif des modalités de règlement ainsi que leurs références ?

Oui (recommandé) Non

Cocher ici pour confirmer la génération et la transmission de votre déclaration ainsi que le paiement éventuel de la TVA et/ou taxes correspondantes.

Cliquez sur le bouton Fin pour lancer le traitement.

Annuler < Précédent Fin

- 4 Vous recevez automatiquement votre déclaration au format PDF dans **Sage Direct**.
- 5 Vous pouvez rectifier si nécessaire votre déclaration ou vous cliquez sur le bouton Envoyer et la transmission est effectuée.
- 6 Vous suivez en temps réel la transmission de votre déclaration.

Avec les outils proposés par Sage Comptabilité, vous disposez des meilleures garanties quant à la transmission des données de votre entreprise.